

# Anne Méaux L'inscription de l'IVG dans la Constitution doit beaucoup aux réformes de Valéry Giscard d'Estaing

Celui qui fut président de la République de 1974 à 1981 est à l'origine de nombreuses mesures ayant apporté aux femmes de nouvelles libertés, rappelle la communicante et présidente de l'agence Image 7

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est inscrite dans le marbre de la Constitution. A l'évidence, c'est une victoire pour les femmes. C'est aussi la victoire de la grande figure de la politique saluée pour le courage dont elle a su faire preuve lors du vote de la loi qui porte son nom : Simone Veil. Mais rien n'aurait été possible sans l'homme qui aura marqué tout son parcours politique par une infatigable volonté de réformes et dont les droits accordés aux femmes constituent une part essentielle : Valéry Giscard d'Estaing.

Avec les républicains indépendants, il formait un pilier fidèle et loyal de la majorité du général de Gaulle, puis de Georges Pompidou. Mais nul ne conteste aujourd'hui la dynamique de modernité, d'ouverture et de mouvement qu'il insufflait à la vie politique. Son entrée à l'Élysée se fit avec un slogan qui devint une réalité : « *Le changement dans la continuité* ». Mettre en œuvre ce que l'on a promis est une qualité trop rare dans le monde politique pour ne pas la souligner lorsqu'elle se manifeste avec cette volonté. La France n'avait pas connu un tel vent de réformes depuis bien longtemps.

Aujourd'hui, alors que la parole des femmes se libère et que nous saluons tous les progrès d'une société dont la vigilance sur leurs droits est au cœur de la réflexion et parfois de l'action politique, il serait paradoxal, voire injuste, de ne pas se souvenir qu'elles furent les premières bénéficiaires de cette vague de changements entreprise alors.

La loi Veil fut une révolution pour la société. Elle ne put exister que grâce à la volonté du chef de l'État. Voilà un magnifique exemple de la capacité à penser contre soi-même quand il s'agit de



**LA LOI VEIL DE 1975  
SUR L'AVORTEMENT,  
UNE RÉVOLUTION  
POUR LA SOCIÉTÉ,  
NE PUT EXISTER  
QUE GRÂCE  
À LA VOLONTÉ  
DU CHEF DE L'ÉTAT**

veiller à l'intérêt de tous, et en l'occurrence de toutes. A titre personnel, Valéry Giscard d'Estaing était opposé à l'IVG. Ses racines, sa formation, ses convictions les plus profondes ne pouvaient que le pousser à cette défiance. Il s'en expliqua, avec la clarté et la volonté de servir l'intérêt public qui le caractérisaient : « *J'étais le chef d'un Etat laïque et je devais prendre des décisions acceptables par tout le corps social* », avait-il confié dans un entretien au journal *La Croix*, le 15 mai 1999. Voilà comment un homme politique soucieux de s'inscrire dans la réalité des attentes du corps social, à l'écoute de l'attente des femmes, passa outre sa propre conviction.

Si fondamentale soit-elle, et de surcroît constitutionnelle aujourd'hui, la loi Veil ne doit pas se muer en arbre dissimulant la forêt des autres réformes et de la longue liste des avancées sociales ayant accompagné le septennat. Elles auront fait évoluer la vie des femmes, leur apportant de nouvelles libertés, faisant progresser ce que l'on appelait alors la « condition féminine ».

Là encore, ce n'était sans doute pas le fruit de la tradition dont il était personnellement issu, mais Giscard en avait fait l'un des axes

saillants de sa campagne [dans un discours prononcé le 11 mai 1974, à Poitiers] : « *La condition de la femme d'aujourd'hui et de demain ne peut être assurée que dans la plus complète égalité.* » Joignant le geste à la parole, il institua ainsi la première représentation gouvernementale de la condition féminine, avec un secrétariat d'Etat qu'il eut l'audace de confier à Françoise Giroud, laquelle n'avait pourtant pas fait mystère de son vote pour François Mitterrand à l'élection présidentielle.

## Mesures de politique familial

Pour Giscard, cet engagement n'était pas un artifice politique. Une décennie auparavant, il avait permis aux femmes d'acquérir des droits dont on a peine à croire à leur inexistence dans la France de 1965. Et pourtant c'est lui, alors ministre des finances et des affaires économiques, qui fait voter une grande loi donnant aux femmes mariées leur souveraineté juridique. Jusqu'alors, elle leur était déniée. Enfin elles pouvaient signer un contrat de travail, ouvrir un compte en banque sans avoir à solliciter l'autorisation de leur mari. Une situation paraissant appartenir à des

temps préhistoriques et pourtant pas si reculés.

Président, sa lutte contre les archaïsmes l'amena au remboursement de la contraception par la Sécurité sociale, sous les cris d'orfraie des conservateurs les plus sclérosés. Pour les femmes, le divorce représentait souvent une course d'obstacles, un parcours de la combattante. C'est VGE qui instaure le divorce par consentement mutuel, en 1975, mettant fin au caractère inévitablement conflictuel des séparations de couples mariés.

Il prit de multiples mesures de politique familiale bénéficiant prioritairement aux femmes. Ce fut le cas, par exemple, sur la maternité, le veuvage, les mères célibataires. Une attention particulière fut portée à l'insertion professionnelle. Dans ce domaine, le septennat de Valéry Giscard d'Estaing a pris soin de veiller à la cause des femmes. Les décisions prises ont permis l'interdiction par le code du travail de toute discrimination à l'encontre des femmes dans l'univers professionnel, à commencer par la ségrégation à l'embauche ou l'interdiction des emplois réservés aux hommes dans la fonction publique. Rappelons aussi ce qui fut un progrès

d'envergure : l'instauration du congé parental pour les femmes travaillant dans des entreprises de plus de deux cents salariés.

Au moment de sa disparition, la Ligue pour les droits des femmes, une puissante association féministe, a voulu rendre hommage à Valéry Giscard d'Estaing en rappelant que « *le fléau social des violences faites aux femmes a commencé à être pris en compte avec la loi de 1980 relative à la répression du viol* » et « *l'ouverture en 1978 du premier refuge pour femmes battues* », et que le septennat a marqué une « *rupture* » en matière de perception des droits des femmes. Ces mots résonnent avec la phrase de Gisèle Halimi [dans son livre écrit avec Annick Cojean, journaliste au Monde, *Une farouche liberté* (Grasset, 2020)] : « *Se battre est un devoir ; tendre la main aux autres femmes une responsabilité ; convaincre les hommes de la justesse de la cause une nécessité.* » ■

Anne Méaux est présidente d'Image 7, agence de communication qu'elle a créée en 1988